

[Home](#) > [L'Islam et l'homme contemporain](#) > [Partie 5: La Métempsycose et la restitution des âmes](#) >

Qu'est-ce que le mérite?

---

## Partie 5: La Métempsycose et la restitution des âmes

### Qu'est-ce que le mérite?

**Question:** Il y a déjà plus de vingt ans dans la ville de Tabriz, lors d'une discussion à propos de la prédestination, la résignation et la détermine du destin de l'homme, un de nos amis s'exprima ainsi: l'être humain vient au monde et le quitte quatre-vingts ou cent fois. Mais non pas sous forme de corps, de plante ou d'animal, mais sous forme humaine afin que sa destinée soit déterminée en fonction de son dossier précédent. Il n'aurait guère été juste d'apporter l'homme soudainement sur le globe terrestre et de lui faire subir tous ces maux et ces peines. L'homme n'a commis qu'une seule faute (en se rapportant au récit d'Adam) et il a été transféré sur la terre. Il est décédé et y est revenu à nouveau afin que l'on se comporte avec lui en fonction de ses actes précédents, et ainsi de suite quatre-vingts ou cent fois. Chaque fois il aura une nouvelle situation: ignorant, savant, juge ou jugé, malade, sain, laid ou beau... Ainsi après avoir parcouru différentes étapes et épreuves diverses, il atteint le statut qu'il mérite véritablement.

Selon ce principe, comme le précise le Saint Coran, personne ne pourra alors critiquer le registre de ses actes le jour de la résurrection. S'il en allait différemment, il aurait été très injuste que l'un soit Prophète et l'autre Chamr<sup>1</sup> ou l'un juste et l'autre assassin, etc.

Ceci n'est en fait qu'un résumé de la première question posée par cette personne, concernant la réincarnation.

Sa deuxième interrogation est la suivante: « Adam » n'était pas un être humain ordinaire, mais un être total incluant tous les humains. Ou si l'on peut dire, tous les individus du premier jusqu'au dernier, accompagnaient Adam, telle une grappe de raisin constituée d'un grand nombre de raisins. Cependant nous avons désobéi et avons tous été rejetés du Paradis. Si Adam était un individu unique, quel était donc le péché des autres de devoir vivre sur terre? D'autre part dans le Saint Coran, Dieu déclare: « Nous avons passé un pacte avec tous les êtres humains et tous les Prophètes »; par conséquent tous

les hommes ont été créés en même temps qu'Adam.

Le Troisième de ses propos recoupe en fait la première de ses questions, à savoir si la mort et la vie ne surviennent qu'une seule fois, la majorité des gens ne méritent ni le Paradis ni l'Enfer, puisqu'ils sont pour la plupart dans une limite intermédiaire. Leurs actes bons et mauvais s'équivalent, ils ne feront donc ni partie des Gens du Paradis, ni de ceux de l'Enfer. Le Saint Coran divise lui, les humains en deux catégories, les bienheureux et les damnés. Si les humains naissent quatre-vingts ou cent fois, ils commettront de nombreuses actions; et comme ils auront eu des conditions semblables et suffisamment de temps pour œuvrer dans un sens ou dans l'autre, ils mériteront alors soit le Paradis ou l'Enfer, en toute équité. Nous vous demandons de bien vouloir nous éclaircir plus amplement sur le sujet.

**Réponse:** Votre lettre m'est bien parvenue, elle nécessite certes beaucoup de commentaires, mais faute de temps et étant donné que la maladie ne me permet pas de travailler beaucoup, je ne fais que répondre de façon générale à ces questions. Si jamais il reste encore des points obscurs, faites-les-moi connaître au fur et à mesure afin que si Dieu le veut, nous puissions les résoudre.

La question de la restitution des âmes suite à leur détachement du corps physiquement terrestre est célèbre sous le nom de « réincarnation ». Ceux qui y croient sont principalement « idolâtres »; ils sont persuadés que si l'homme se purifie durant l'existence, de tout attachement matériel, s'anéantit en dieu et devient l'un d'entre eux (dieux). Sinon, s'il est un homme de bien, son âme ayant quitté son corps, appartient à un autre corps ayant une existence agréable et prospère. La rétribution de ses actes est justement le genre de bienfaits qu'il aura dans son deuxième physique; ainsi de suite du deuxième au troisième corps, du troisième au quatrième, etc. L'existence de l'âme dans un corps résulte en fait, des actions ayant été accomplies dans le (corps) précédent.

Si au contraire c'est un individu rebelle et fautif, son âme –après détachement physique–, pénétrera un autre corps humain et obtiendra la rétribution de ses fautes dans ce dernier, et ainsi de suite du deuxième au troisième, etc. Cette conjecture (d'appartenance de l'âme d'un corps à un autre et de la rétribution des actes précédents dans un corps subséquent) peut se poursuivre perpétuellement pour l'âme... Ils ne croient donc pas au Jour de la Résurrection et renient le jugement dernier. Il faut d'ailleurs qu'il en soit ainsi puisque les exigences essentielles de l'âme – selon la métempsycose – sont la rétribution des actes par de nouvelles conditions d'existence dans un autre corps. Il ne reste ainsi plus aucune place pour une rétribution le jour de la résurrection.

Ces propos nécessitent d'autre part de reconnaître la perpétuité de l'univers de l'humanité et d'être persuadé que le monde de l'existence est infini. Selon eux, il arrive que l'âme humaine chute d'état et appartienne peu à peu à un corps animal, puis végétal ou solide. Votre ami a cependant limité les corps physiques réincarnés à quatre-vingts ou cent; il croit également en la Résurrection et l'appartenance d'une âme à un autre corps physique, pour se procurer « un mérite », non une récompense ou un châtiment des actes accomplis. Il n'est guère convaincu qu'il existe pour le genre humain un commencement historique ou si l'on peut dire un « père distinct », mais a foi dans le Saint Coran. Ces

propos sont complètement vains; premièrement il n'existe aucune preuve que le retour à l'existence est de quatre-vingts ou cent fois. Le Saint Coran, contenant de très nombreux versets concernant la vie terrestre, les actions des hommes et leurs rétributions, ne parle absolument pas de réincarnation multiple, au nombre de quatre-vingts ou cent fois. Bien au contraire Il déclare que la vie terrestre est unique:

كَيْفَ تَكْفُرُونَ بِاللَّهِ وَكُنْتُمْ أَمْوَاتًا فَأَحْيَاكُمْ ۚ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ

**« ... Alors que vous étiez mort, Il vous a donné la vie. Puis Il vous fera mourir ensuite Il vous fera revivre, puis vers Lui vous serez ramenés »<sup>2</sup>**

قَالُوا رَبَّنَا أَمَتْنَا اثْنَتَيْنِ وَأُحْيَيْتَنَا اثْنَتَيْنِ فَاعْتَرَفْنَا بِذُنُوبِنَا فَهَلْ إِلَى خُرُوجٍ مِنْ سَبِيلٍ

**« Ils diront: "Seigneur, Tu nous as fait mourir deux fois et redonné la vie deux fois: nous reconnaissons certes nos péchés. Y at-il un moyen d'en sortir?" »<sup>3</sup>**

Ces paroles sont rapportées par les gens de la Géhenne, elles prouvent qu'il existe une mort pour ce monde et une seconde pour le purgatoire.

Contrairement à ce que votre ami a proposé, si la question de la prédestination et du libre arbitre n'a guère été résolue, ce n'est pas après quatre-vingts ou cent naissances que la destinée de l'humanité sera déterminée. Supposons qu'une personne étant venue cent fois au monde a commis dans n'importe quelle situation un meurtre; si nous sommes convaincus de la prédestination, sa faute ne peut être alors prouvée. Le fait de revenir cent fois dans ce monde ne démontre nullement un délit, la punition de cette personne est encore une fois une injustice. Mais si nous croyons en la liberté d'action de l'être humain, comme nous le percevons par notre inspiration intellectuelle; une personne mature et raisonnée accomplissant un acte immoral de sa propre volonté en devient responsable et coupable. Une seule fois suffit pour prouver un forfait, le commettre quatre-vingts ou cent fois dans diverses conditions n'est guère nécessaire. Il suffit que tout acte se réalise durant une première existence (pour être pris en compte), et l'annexion de vies postérieures est tout à fait inutile.

Le fait de dire: » s'il n'y avait qu'une seule existence, il semblerait que ce soit une injustice »; est tout à fait absurde puisqu'un acte commis par choix est une infraction responsable qui doit être punie. S'il n'est pas jugé en tant qu'infraction; même accompli quatre-vingts ou cent fois, il ne deviendra jamais un délit et n'aura aucune expiation.

Cette autre phrase: « Dieu a ordonné la création d'un Prophète et de Chamr, si Chamr est châtié cela est une énorme injustice » est également une erreur. Dieu a créé Chamr comme toute personne ordinaire, mais ce dernier a choisi de devenir « Chamr le tyran ». Sa création n'est pas injuste, le fait

qu'il soit devenu un oppresseur le concerne et non Dieu.

« Si l'existence terrestre ne survenait qu'une seule fois, se révolteraient le jour du Jugement ceux qui sont insatisfaits de leur vie » est une déclaration tout à fait inexacte, étant donné qu'être mécontent de son propre sort est en lui-même une faute. Bien entendu personne ne désire que le voile couvrant ses erreurs soit levé le jour du Jugement. Tout ce que Dieu a offert est un don et un bienfait; ce qu'Il n'a pas donné, Il en a plein pouvoir. Nous n'avons aucune réclamation à faire au Dieu de la Création et nous n'avons pas reçu de documents officiels certifiant qu'Il nous donne tout ce que nous désirons.

De même que les propos suivants sont encore une énorme erreur: « Si l'on n'avait qu'une seule existence, les gens se trouveraient en plus de deux groupes le Jour de la Résurrection, car la plupart de leurs actes, bons ou mauvais, s'équivalent. Ils ne font par conséquent ni partie des gens du Paradis ni ceux de l'Enfer; ce qui est catégoriquement contraire au Coran. » Il semblerait que son intention est d'expliquer qu'étant donné que la plupart des gens ne se trouvent pas dans des conditions équivalentes; l'on ne peut considérer comme condamnable toute personne commettant une faute et celle accomplissant une bonne action, de bienfaisance. Par conséquent la majorité des individus ne sont ni vertueux, ni malfaisants, ni désignés de bienheureux ou de damnés, en réalité ils appartiennent à un troisième groupe qui n'existe pas.

Cette personne a certes, complètement négligé que selon le jugement rationnel, pour qu'un acte soit considéré obéissance ou péché, il doit posséder les conditions suivantes: maturité, intelligence, résolution et libre arbitre. Si un délit est commis pour la première fois dans de telles conditions, il doit être rétribué; toute autre modalité possible n'est guère elles, prise en compte. C'est la méthode de jugement rationnel que suivent d'ailleurs les personnes réfléchies tout au long de leur existence, quelles que soient leurs situations. Dans la législation islamique, ces conditions sont solvables, et le Saint Coran considère bonne ou mauvaise, toute action dès qu'elle est accomplie et non pas à la condition d'être commise quatre-vingts ou cent fois. Les versets parlant du repentir ne concernent également que les péchés commis pour la première fois, de même que les préceptes divins utiles malgré toutes ces conditions. Les plus clairs d'entre eux sont certes ceux qui parlent des châtiments fixés par Dieu. Les péchés étant châtiés en Islam, tels que le meurtre puni par la loi du talion ou par le fouet, n'auraient ainsi plus aucune signification si ce n'était pas lors du premier délit. Est-il possible qu'un acte devienne immédiatement un délit et le décret divin lui soit appliqué, alors que dans l'au-delà son manquement n'est pas démontré et son décret annulé?

Après cette discussion, il devient évident qu'il n'est nullement nécessaire que la majorité des êtres humains appartienne au troisième groupe, ni damnés ni bienheureux, lors de leur première existence, même si l'on suppose qu'il existe un groupe de personne, dont les bonnes et les mauvaises actions s'équivalent, non enregistré parmi les gens du Paradis ou de l'Enfer; leur foi est alors prise en compte dans le cas contraire, ils font partie des damnés de la Géhenne (comme désigne le Saint Coran les athées d'éternels habitants de l'Enfer dans de nombreux versets):

يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ارْتَضَىٰ وَهُمْ مِنْ خَشْيَتِهِ مُشْفِقُونَ

**« Il sait ce qui est devant eux et ce qui derrière eux. Et Ils n'intercedent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés [tout en étant] pénétrés de Sa crainte. »[4](#)**

Au sujet de l'assignation des humains, le Saint Coran les partage en deux groupes en fonction de leur destinée: les bienheureux du Paradis et les damnés de l'Enfer:

فَأَمَّا الَّذِينَ شَقُّوا فِي النَّارِ

وَأَمَّا الَّذِينَ سَعِدُوا فِي الْجَنَّةِ

**« Ceux qui sont damnés... et quant aux bienheureux... »[5](#)**

Concernant les comptes et la situation le jour du Jugement, Il les divise en trois groupes: les bienfaisants ayant une croyance acceptable, leurs opposés et enfin un groupe de déshérités, dont la foi n'a guère totalement été prouvée. Ces derniers doivent répondre de leurs actes et rendre des comptes; leur affaire revient en fin à Dieu pour décider de leur sort:

وَأَخْرُونَ مُرْجُونَ لِأَمْرِ اللَّهِ إِمَّا يُعَذِّبُهُمْ وَإِمَّا يَتُوبُ عَلَيْهِمْ

**« Et d'autres sont laissés dans l'attente de la décision de Dieu, soit qu'Il les punisse, soit qu'Il leur pardonne... »[6](#)**

D'autre part, le Saint Coran partage les félicités, en gens de la droite (aḥab Myménah) et devanciers (sâbéqîn), pour désigner au total trois catégories:

وَكُنْتُمْ أَزْوَاجًا ثَلَاثَةً

فَأَصْحَابُ الْمَيْمَنَةِ مَا أَصْحَابُ الْمَيْمَنَةِ

وَأَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ مَا أَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ

وَالسَّابِقُونَ السَّابِقُونَ

**« Alors vous serez mis en trois catégories: les gens de la droite (et) que sont les gens de la droite? Et les gens de la gauche (et) que sont les gens de la gauche? Et les premiers (à suivre les ordres de Dieu sur terre) sont les premiers (dans l’au-delà). Ce sont ceux-là les plus rapprochés (de Dieu) »<sup>7</sup>**

Ce que cette personne explique concernant le Prophète Adam est inexact, puisque nous ne nous servons guère des récits de la Thora, des Évangiles ou de tout autre conte ancien, mais de celui provenant du Saint Coran. Celui-ci le présente comme étant une personne humaine à part entière – le père de l’humanité–:

﴿ يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ﴾

**« Ô les gens ! Craignez votre Seigneur Qui vous a créés d’une seule âme et a créé de celle-ci son conjoint. Et par eux deux a disséminé (sur la terre) beaucoup d’hommes et de femmes... »<sup>8</sup>**

Le Saint Coran est en langue « arabe claire » –c’est-à-dire explicative–, aussi il faut interroger les gens comprenant l’arabe ce que signifie « **une seule âme (nafsîn vâhedatin)** » vis-à-vis de « **de nombreux hommes et femmes (redjâlan kathîran wa nessân)** ». Il s’agit donc d’un seul être humain, père de toute l’humanité et de sa conjointe, mère de toute l’humanité ou bien c’est dans un sens général déterminé qu’a apporté le Saint Coran. D’autres versets coraniques, concernant la création d’Adam, vont « ailleurs dans le même sens.

Deuxièmement, dire que « tous les hommes étaient avec Adam, tous ont ainsi péché » est vrai en partie puisque leur participation dans le principe du récit est juste (ils sont les représentants de Dieu [calife] sur terre). Mais non pas qu’ils ont eu chacun une création séparée comme Adam. Ce dernier est le représentant de l’humanité et tout naturellement ces décrets s’appliquent à tous les êtres humains.

Les péchés que votre ami rejette indéfiniment sur le Prophète Adam, les autres Prophètes, et par conséquent sur toute l’humanité; est une erreur flagrante, puisque selon le texte coranique:

﴿ قُلْنَا اهْبِطُوا مِنْهَا جَمِيعًا ﴾ ﴿ فَأَمَّا يَاقِينَكَم مِّنِّي هُدًى ﴾

**« Nous dîmes: “Descendez-en tous !” Si alors de Ma part vous vient une guidance... »<sup>9</sup>**

La législation religieuse est venue après la descente d’Adam sur terre, avant elle (la religion) le péché n’existait pas. Adam et ses descendants n’ont donc pas commis de péché avant cette période. L’interdiction de manger de l’arbre n’était en réalité qu’un conseil plein de bienveillance; s’il l’avait écouté, il en aurait eu le bénéfice. Ceci n’a jamais été une interdiction religieuse, nécessitant un châtiment en cas de désobéissance.

C'est encore une aberration de déclarer: « Un pacte a été passé avec tous les êtres humains, tous accompagnaient Adam et sont associés à sa faute puisqu'après cela ils ont du prêter serment », étant donné que pour donner sa parole, une opposition ou une erreur précédente ne sont guère nécessaires. Ce verset nous précise:

إِنِّي جَاعِلٌ فِي الْأَرْضِ خَلِيفَةً

« **Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges: “Je vais en vérité établir sur terre un calife (représentant)”... »** [10](#)

Adam a été créé pour la vie sur terre et pour la poursuite de la génération humaine. Les Anges l'avaient d'ailleurs bien appréhendé, puisqu'ils dirent:

أَتَجْعَلُ فِيهَا مَنْ يُفْسِدُ فِيهَا وَيَسْفِكُ الدِّمَاءَ

« **... Y mettras-Tu quelqu'un qui y fera œuvre d'iniquité et versera le sang...** » [11](#)

Même Satan le comprit puisqu'il déclara lorsqu'il refusa de se prosterner:

قَالَ أَرَأَيْتَكَ هَذَا الَّذِي كَرَّمْتَ عَلَيَّ لَئِنْ أُخِّرْتَنِي إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ لَا حَتَنِيكَ ذُرِّيَّتُهُ إِلَّا قَلِيلًا

« **... Vois-tu, Celui que Tu as honoré au-dessus de moi, si Tu me donnais répit jusqu'au Jour de la Résurrection, j'éprouverai certes, sa descendance, excepté un petit nombre (parmi eux).** » [12](#)

Ainsi même pour rejeter Adam et son épouse, Il leur montre la manière de maintenir leur génération:

فَوَسَّوَسَ لَهُمَا الشَّيْطَانُ لِيُبْدِيَ لَهُمَا مَا وُورِيَ عَنْهُمَا مِنْ سَوْآتِهِمَا

« **Puis le Diable afin de leur rendre visible ce qui leur était caché leurs nudités –...** » [13](#)

Par conséquent l'entrée au Paradis était le préliminaire de la chute vers la Terre, la législation religieuse et la méthode éducative religieuse. La station initiatique de l'homme durant son existence terrestre ne peut s'acquérir qu'à la lueur de la religion et provient de son parcours vers les sommets de la perfection. La situation qu'il acquiert dans le Paradis ne se fait pas sans une éducation religieuse et n'a rien à voir avec ce préliminaire (Paradis initial). La vie terrestre abonde certes en peines et afflictions comme le dit d'ailleurs Le Tout-Puissant à Adam:

فَقُلْنَا يَا آدَمُ إِنَّ هَذَا عَدُوٌّ لَكَ وَلِزَوْجِكَ فَلَا يُخْرِجَنَّكَ مِنَ الْجَنَّةِ فَتَشْقَى

« ... ***Et qu'il ne vous fasse sortir du Paradis, certes tu seras alors malheureux.*** » [14](#)

Et de même:

لَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ فِي كَبَدٍ

« ***Nous avons certes, créé l'homme dans une affliction*** » [15](#)

Elle (la vie terrestre) est le prologue de l'existence éternelle dans l'au-delà, la richesse humaine et enfin une vie pleine d'épreuves:

وَنَبْلُوكُم بِالشَّرِّ وَالْخَيْرِ فِتْنَةً ۚ

« ***Toute âme goûte la mort et Nous vous éprouvons par le mal et par le bien en tant qu'épreuve...*** » [16](#)

Durant cette période de tentations et d'expériences, c'est à la lumière de la religion que l'être humain peut atteindre un niveau de rapprochement et de perfection tel, qu'il n'aurait pu atteindre sans elle.

- [1.](#) – Assassin de l'Imam Hussein (pl), troisième Imam chiite et petit-fils du Prophète de l'Islam dans un combat inéquitable et sanguinaire, sur la terre de Karbala. Chamr est ainsi devenu le symbole de la cruauté même. (Note traducteur).
- [2.](#) – Coran, Sourate 2 (La vache), verset 28.
- [3.](#) – Coran, Sourate 40 (Le Pardonneur), verset 11.
- [4.](#) – Coran, Sourate 21 (Les prophètes), verset 28.
- [5.](#) – Coran, Sourate 11 (Hûd), verset 106 et 108.
- [6.](#) – Coran, Sourate 9 (Le repentir), verset 106.
- [7.](#) – Coran, Sourate 56 (L'événement), versets 7–11.
- [8.](#) – Coran, Sourate 4 (Les femmes), verset 1.
- [9.](#) – Coran, Sourate 2 (La vache), verset 38.
- [10.](#) – Coran, Sourate 2 (La vache), verset 30.
- [11.](#) – Idem 30.
- [12.](#) – Coran, Sourate 17 (Le voyage nocturne), verset 62.
- [13.](#) – Coran, Sourate 7 (Al-A'râf), verset 20.
- [14.](#) – Coran, Sourate 20 (Tâ-Hâ), verset 117.
- [15.](#) – Coran, Sourate 90 (La cité), verset 4.
- [16.](#) – Coran, Sourate 21 (Les prophètes), verset 35.